L'offre de service aux personnes âgées : opportunités et défis

L'accompagnement de la perte d'autonomie, une histoire en attente d'un dénouement

Yves-Jean Dupuis, Directeur général

Le chantier de l'accompagnement de la perte d'autonomie n'est pas récent. Déjà en 2011, au moment des premiers arbitrages relatifs à la perte d'autonomie, la FEHAP prenait part aux débats et attendait des décisions qui joueraient comme signaux positifs auprès des personnes accompagnées et des professionnels. Le temps a passé, l'action s'est faite attendre et les débats ont repris au cours de l'année 2013 pour aboutir à un projet de loi dont le calendrier de discussion n'est pas encore connu. Paulette Guinchard, Présidente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), précédemment Secrétaire d'État aux personnes âgées du gouvernement de Lionel Jospin (2001-2002) et ancienne vice-présidente de l'Assemblée nationale (2002-2007), rappelle très justement l'histoire d'une mobilisation collective plus ancienne et la belle victoire que fut la mise en place de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Une avancée structurante, fondamentale même, remise sur l'ouvrage en 2014 tant ses enjeux sont majeurs pour les personnes âgées.

Les projets ne manquent pas et les acteurs de terrain n'ont pas attendu l'aboutissement du chantier gouvernemental pour avancer dans un accompagnement toujours plus adapté aux besoins et attentes des usagers comme le démontrent les actions des adhérents FEHAP mises en avant dans ce dossier. Ces attentes s'expriment dans ce numéro par la voix de Générations Mouvement, tendent vers des services toujours plus qualitatifs, et performants.

Un véritable travail de fond reste à mener car l'adaptation de notre pays au vieillissement de la population est un chantier engageant les deux prochaines décennies : la structure démographique de notre pays avec l'entrée des baby-boomers dans l'âge octogénaire baby-boom, à compter de 2025, est la véritable clé du sujet, qui doit être structurante pour l'élaboration des politiques publiques.

L'action politique doit embrasser le secteur du maintien à domicile, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou encore l'adaptation des modes de prise en charge en milieu hospitalier, afin de mieux répondre aux besoins du grand âge. Mais la révolution démographique recouvre des enjeux collectifs beaucoup plus vastes et des champs d'intervention élargis, tels que la politique familiale, la conception urbaine, l'évolution de l'habitat ou encore la diffusion des nouvelles technologies au domicile.

L'un des sujets majeurs reste celui du financement de la perte d'autonomie, point d'achoppement sur lequel les longues heures de concertation n'ont pas permis d'aboutir. S'il est concevable d'encourager nos concitoyens à acquérir des garanties complémentaires contre le risque de perte d'autonomie, au-delà du socle de solidarité nationale qui doit largement demeurer majoritaire, il est évident que la structure démographique de notre pays ne permet pas de proposer cette évolution aux générations, nées dans les années 1924 et suivantes. Les décisions qui peuvent être prises dès à présent, doivent être fléchées en direction des principales attentes et appréhensions des citoyens-usagers. Le libre choix de la personne vieillissante doit être préservé, notamment la possibilité de rester à domicile, tandis que les « restes à charge » doivent rester raisonnables, proportionnés aux capacités contributives de chacun, à domicile mais plus encore lorsque l'admission en EHPAD s'impose.

C'est tout l'enjeu des discussions à venir, des choix politiques à opérer, et plus largement, d'un choix de société structurant pour les 20 années à venir. La FEHAP considère que face à la révolution démographique, il faut chercher à mieux faire, à optimiser les moyens mais aussi rechercher des solutions pour faire différemment.

Comme elle a été pionnière en la matière, la FEHAP continue de prôner la transversalité, la mise en synergie et le décloisonnement des secteurs sanitaire, social et médico-social autour des personnes âgées et la mise en place de parcours de soins et d'accompagnement. Les initiatives de ses adhérents, présentées dans ce dossier montrent qu'il est possible d'avancer dans ce sens, au bénéfice des usagers.

RETROUVEZ DANS CE DOSSIER

Iintroduction

L'accompagnement de la perte d'autonomie, une histoire en attente d'un dénouement p.23

« Le grand-âge ne doit pas être regardé sous le seul angle de la dépendance », par Paulette Guinchard, Présidente de la CNSA p.24

Générations Mouvement : « Nous souhaitons que le privé non lucratif préserve ses qualités actuelles de sens du service rendu à l'usager » p.25

Au domicile

M@do, la maison de retraite à domicile de la Fondation des Caisses d'épargne p.26

Une plateforme médico-sociale pour le retour à domicile post-hospitalisation L'initiative de l'association Soins et Santé p.27

Parcours et synergies

Adapter le système sanitaire et social au choc démographique : l'expérimentation PAERPA p.28

Offre sanitaires et médico-sociales : synergies autour de la prise en charge de la personne âgée . .p.30

L'habitat intermédiaire intégré dans le parcours de la personne âgée L'exemple des foyers-logements et de l'association EHPAD-Résidence p.32

En établissements

Télémédecine en EHPAD : un enjeu, une nécessité mais en pratique ? p.33

L'offre des établissements pour personnes âgées en chiffres, l'étude EHPA p.34

Les personnes handicapées âgées : un accompagnement spécifique p.35

Interview de Martine Pinville, Députée de Charente, rapporteure du projet de loi triple A p.36